



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine du Cher

Bourges, le 23/03/2026

Affaire suivie par : Pierre FOURNIER

[pierre.fournier@culture.gouv.fr](mailto:pierre.fournier@culture.gouv.fr)

N°

à

Monsieur Fabien REVERSAT  
DREAL Centre Val-De Loire  
5 avenue Buffon CS 96407  
45064 ORLÉANS Cedex 2

**OBJET** : Demande d'autorisation environnementale de renouvellement de l'exploitation d'une carrière

**REF.** : Sables graviers et transports SIROT ; La Garenne des Chandillons ; commune d'Herry 18140

Via l'application Guichet Unique Numérique vous m'avez transmis pour avis le dossier relatif à l'affaire citée en objet présenté par la SAS SIROT

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'emprise du projet se situe dans le périmètre de protection de l'église Saint-Loup, inscrite comme monument historique. Toutefois, il n'y a pas de covisibilité entre le monument historique et la carrière.

- il est demandé que les haies végétales et les espaces boisés soient maintenus afin que la carrière reste non vue depuis le domaine public.

En conclusion, j'émet un avis favorable au projet, sous réserve du respect des recommandations ci-dessus.

La cheffe de l'U.D.A.P. du Cher  
L'architecte des Bâtiments de France

Valérie RICHEBRACQUE